

Révision des lois de bioéthique, ce qu'il faut retenir des débats

L'examen par l'Assemblée nationale du projet de révision des lois de bioéthique s'est achevé dans la nuit de mercredi 9 à jeudi 10 octobre.

Les discussions ont notamment révélé de profondes divisions au sein de la majorité présidentielle.

- Loup Besmond de Senneville, le 11/10/2019 La Croix



Quelles mesures ont été adoptées ?

Les 32 articles du projet de révision des lois de bioéthique, examinés en commission et en séance à l'Assemblée nationale depuis le 9 septembre, auront finalement peu évolué, malgré les 4 600 amendements déposés. Le texte doit encore être adopté, lors d'un vote solennel dans l'après-midi du 15 octobre, avant de passer entre les mains des sénateurs.

Dans son ensemble, le projet de loi a été adopté sans difficulté, non sans susciter des débats souvent approfondis, plus rarement passionnés. Sa mesure phare, l'extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules a été votée après de longues discussions, parfois émaillées de témoignages personnels des élus.

Ont aussi été validées sans difficulté majeure les autres dispositions du texte : la possibilité de conserver ses ovocytes sans indication médicale ; l'accès aux origines pour les personnes nées d'un don de gamètes et la création d'un nouveau mode de filiation pour les couples de femmes ; la facilitation de la recherche sur les cellules souches embryonnaires ; l'autorisation de la modification transgénique des embryons à des fins de recherche et la suppression du délai de réflexion avant une interruption médicale de grossesse.

Sur quels points le texte a-t-il évolué ?

Quelques amendements ont été adoptés, parfois de manière inattendue. C'est le cas de l'autorisation accordée aux donneurs de gamètes de connaître le nombre d'enfants nés à partir de leur don. Les défenseurs de cet amendement ont ainsi évoqué la nécessité de « rééquilibrer » le texte en faveur des donneurs.

Autres sujets adoptés contre l'avis du gouvernement : la suppression de la technique du « bébé-médicament », proposée par la députée LR Annie Genevard, et la facilitation de la retranscription dans les registres français des enfants nés par GPA à l'étranger. Cette dernière proposition, avancée par Jean-Louis Touraine (LREM) a néanmoins été annulée lors d'un second vote intervenu mercredi 9 octobre, à la demande du gouvernement – une adoption avec 139 voix pour, 23 contre, et 7 abstentions.

En revanche, l'autorisation, accordée lors de l'examen en commission, aux centres privés à but lucratif de pouvoir conserver les ovocytes en dehors de toute indication médicale, a finalement été rejetée en séance. Enfin, les députés ont fait passer de sept à cinq ans le rythme de révision des lois de bioéthique.

Quels enseignements politiques peut-on tirer de ces débats ?

Sur un plan plus politique, les débats ont été marqués par deux faits essentiels. D'abord, l'omniprésence des députés LR, à l'origine de plus de la moitié des amendements examinés. L'orateur du groupe sur la bioéthique, le député de Meurthe-et-Moselle, Thibault Bazin, a assisté à la totalité des débats, apportant à la majorité et au gouvernement la contradiction, en adoptant le plus souvent la méthode du questionnaire.

Ensuite, les discussions ont révélé de profondes divisions au sein de la majorité présidentielle, avec l'émergence de deux pôles, inégalement répartis. Le premier, majoritaire, a systématiquement soutenu le texte initial, affichant sa proximité avec les options présentées par le gouvernement. C'est notamment le cas d'Aurore Bergé, qui est venue, à de très nombreuses reprises, défendre les positions des quatre ministres présents alternativement en commission et dans l'hémicycle.

Le second pôle, plus libertaire, minoritaire mais très actif – et surtout très présent dans l'hémicycle – s'est structuré autour de Jean-Louis Touraine. Le député du Rhône, par ailleurs co-rapporteur du texte, a souvent soutenu des positions finalement désavouées par le gouvernement : ce fut notamment le cas lorsqu'il soutint le don d'ovocytes au sein d'un couple de femmes, la PMA post-mortem et l'accès des hommes transgenres à la PMA. Des propositions rejetées.